

Soixante-dix-huitième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 14 juin 2023 à 16 h 30.

PRÉSENCES

DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe administrative de direction	Mme Isabelle Pellerin

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du comité.

2023-06-0513
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout des sujets suivants :

- 5.5 Rapports des créances irrécouvrables FLI et PAUPME 2022
- 6.3 Ressource en aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité.

2023-06-0514
PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 17 mai 2023, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 17 mai 2023 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS FLI / FLS / FSE

Aucun dossier.

ADMINISTRATION

2023-06-0515
OFFRE DE SERVICE AVEC LE CENTRE LOCAL – MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) » 2023-2024

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'année 2023-2024 entre la MRC des Sources et le Centre local d'emploi de Val-des-Sources dans le cadre de la mesure *Soutien au travail autonome (STA)*;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a les compétences et les ressources pour agir à titre d'organisme coordonnateur pour la mesure *Soutien au travail autonome (STA)*;

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de Val-des-Sources s'engage à verser à la MRC des Sources un soutien financier de 9 372,76 \$ taxes incluses pour cette entente de service entre les deux entités;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE le directeur du développement économique et greffier-trésorier adjoint, M. Olivier Gagnon, soit et est autorisé à signer l'entente de service entre le Centre local d'emploi de Val-des-Sources et la MRC des Sources pour que cette dernière agisse à titre d'organisme coordonnateur de la mesure *Soutien au travail autonome (STA)* du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 selon les conditions présentes à l'entente;

QUE la MRC s'engage à déposer une reddition de compte au plus tard le 31 décembre 2024 suivant la fin de l'entente de service.

QUE la MRC procède à une analyse du taux de réussite pour valider la portée des projets et convenir s'il y a lieu de continuer cette implication.

Adoptée à l'unanimité.

2023-06-0516

GALERIE DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT que dans les dernières semaines, une soumission a été reçue afin d'effectuer la galerie du Bureau d'information touristique en béton;

CONSIDÉRANT que le comité administratif s'était prononcé par courriel en faveur de cette proposition considérant l'urgence de procéder aux travaux et que le mandat avait été octroyé à Béton 101;

CONSIDÉRANT que depuis, un responsable de chantier a été engagé, soit M. Charles-Éric Martin, d'Habitations des Sources;

CONSIDÉRANT qu'après avoir vérifié les plans déposés à l'entrepreneur, plusieurs changements majeurs s'avèrent nécessaires et qu'il est recommandé qu'un architecte valide les plans et y apporte des modifications pour s'assurer d'un projet viable à long terme et de la conformité des normes;

CONSIDÉRANT que la galerie actuelle sera solidifiée pour la rendre sécuritaire pour cette saison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE le comité administratif retire le mandat octroyé à Béton 101 de refaire la galerie en béton au 39, rue Dépôt à Danville (Bureau d'information touristique).

QUE le comité administratif autorise le directeur général et greffier-trésorier à engager un architecte pour revoir les plans et devis de la galerie en vue de retourner en appel d'offres pour que la galerie du 39, rue Dépôt à Danville soit refaite pour la prochaine saison estivale.

Adoptée à l'unanimité.

SUITE DU PROJET ÉOLIEN

Information est donnée que le promoteur veut se préparer pour le dépôt de septembre. Pour ce faire, il est proposé qu'une résolution d'intérêt soit prise par chaque conseil des municipalités à leur séance de juillet, afin de savoir si elles veulent poursuivre les discussions. Un groupe de consultation aura lieu en août et une assemblée de consultation publique sera prévue fin août, début septembre. Ce sujet est prévu à l'atelier de travail, après la présente rencontre. Une proposition de projet de résolution d'intérêt sera déposée en conséquence.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Il est discuté que la rémunération des élus doit être revue avant le prochain exercice budgétaire. Pour ce faire, le sujet sera discuté en atelier du mois d'août.

2023-06-0517

RAPPORTS DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES FLI ET PAUPME 2022

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) demande à la MRC des Sources de compléter un rapport sur les créances irrécouvrables du FLI et du PAUPME, ainsi qu'un questionnaire concernant les activités du FLI et du PAUPME pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il faut radier des livres comptables les créances irrécouvrables au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources procède à la radiation des comptes à recevoir, les créances irrécouvrables au 31 décembre 2022 pour un montant de 23 099 \$ pour le FLI.

QUE la MRC des Sources procède à la radiation des comptes à recevoir, les créances irrécouvrables au 31 décembre 2022 pour un montant de 0 \$ pour le PAUPME.

QUE la MRC des Sources procède à la reddition de compte 2022 du Fonds local d'investissement et du PAUPME auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

2023-06-0518

RATIFICATION – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. AMINE KHERRAJI, CONSEILLER AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de M. Amine Kherraji, en tant que conseiller aux entreprises, le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la probation s'est prolongée jusqu'au 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive présentée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 1^{er} juin 2023, M. Amine Kherraji, en tant que conseiller aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité.

2023-06-0519

RATIFICATION – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MME GENEVIÈVE DESHARNAIS, AGENTE D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Mme Geneviève Desharnais, en tant qu'agente d'administration, le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 12 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive présentée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 12 juin 2023, Mme Geneviève Desharnais, en tant qu'agente d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

2023-06-0520

RESSOURCE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT le manque de ressource en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT les prochains enjeux d'aménagement du territoire prévus dans la prochaine année et le financement qui y sera octroyé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte d'afficher un poste d'aménagiste du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

Aucun autre sujet.

2023-06-0521

FIN DE LA RENCONTRE

La conseillère Mme Martine Satre propose la levée de la séance à 17 h 21.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier